

## **Compte rendu conseil municipal du 29 novembre 2016**

**Etaient présents :** Yves Lafaury – Romain Arnaud– Robert Brun - Estelle Faure – Suzanne Lety– Chantal Bossy – Yann Milan– Albert Lai – Catherine Arnaud – Alain Bonneton – Colette Coudert – Eliane Solety – Cyril Perriolat

**Excusés :** Christine Finand– Karine Denaud

Pas d'objection au dernier compte-rendu.

**Modification des statuts de la Communauté de communes Porte de Dromardèche :** Un projet de statuts modifiés a été proposé aux membres de l'assemblée communautaire en date du 12 Octobre 2016 prenant en compte les nouvelles compétences obligatoires et optionnelles, et de ce fait modifiant le bloc des compétences facultatives.

Le conseil communautaire a approuvé la modification statutaire proposée à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017. Les modifications portent entre autre sur l'aménagement des aires d'accueil aux gens du voyage, la collecte des traitements des déchets ménagers, la participation financière aux études de travaux d'un échangeur routier. Voté à l'unanimité.

**Diagnostic réseaux d'assainissement :** ce diagnostic doit être réalisé avant que la compétence assainissement collectif ne revienne à la Communauté de communes Porte de Dromardèche. Le montant de l'étude est de 35 000 €, la Conseil départemental et l'agence de l'eau participent, il restera à la charge de la commune 7 000 €. Voté à l'unanimité.

Dans le cadre du PLU, le plan de zonage de l'assainissement n'étant plus à jour, la Sté Véolia doit nous fournir un schéma directeur (montant 4 500 €) ; ce document est obligatoire pour l'approbation du PLU et doit donc être réalisé rapidement. Voté à l'unanimité.

**Approbation de la convention avec le Communauté de communes Porte de DromArdèche :** Face au retrait annoncé de la Direction Départementale des Territoires en matière d'instruction des actes liés à l'application du droit des sols (ADS), au 1<sup>er</sup> avril 2015, la Communauté de communes propose d'apporter une assistance aux communes de son territoire, compétentes en matière d'urbanisme, en mettant en place un service commun ADS.

La mise en place de ce service fait l'objet d'une convention entre l'EPCI et chaque commune concernée. Elle précise notamment le champ d'application, les missions respectives de la commune et du service commun, les modalités d'organisation matérielle, et les modalités de financement du service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le budget prévisionnel de fonctionnement du service est évalué à 150 000 € /an. Le coût du service commun est réparti de la façon suivante : 30% pour la communauté de communes - 70% pour les communes concernées. La contribution de chaque commune est calculée au prorata du nombre d'acte « pondéré », instruit sur son territoire. Chaque commune s'engage pour une durée initiale de 3 ans. Voté à l'unanimité.

**Avenant au contrat de prévoyance collectivité maintien de salaire :** il s'agit d'un contrat de maintien de salaire que les agents ont pu souscrire auprès de la MNT. Le taux de cotisation augmente au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 0.95%. Pour 12 – abstention 1.

**Personnel communal :** Avancement de grade pour deux agents qui remplissent les conditions statutaires d'avancement au choix : Sophie LEKENS : d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à ATSEM principale 2<sup>ème</sup> classe et Pascale LAMBERTON d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classes à adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe. Mise à jour du tableau des effectifs. Voté à l'unanimité

**Modification du régime indemnitaire :** Suite à plusieurs échanges avec le Comptable public, Monsieur le Maire expose la nécessité de mettre en conformité le régime indemnitaire du personnel communal avec les lois de décentralisation et la délibération-cadre du 15 janvier 2007.

S'agissant des lois de décentralisation, il est rappelé l'impossibilité pour une commune d'instaurer un « 13ème mois » aux agents supérieurs à celui dont ils bénéficiaient avant les lois de décentralisation de 1982 (principe de l'avantage acquis). Ainsi, la prime relative au treizième mois étant de 2500 francs avant cette date, il convient de la convertir en euros, soit 381,12 euros. Aucune augmentation n'est possible. Afin que les agents ne soient pas pénalisés par cette évolution, puisqu'ils perçoivent depuis plusieurs années un treizième mois équivalent à 700 € pour un temps plein, il est proposé d'attribuer les 320 euros restants (318,88 euros) sur deux critères : le présentisme, à hauteur de 160 euros (50%) ; l'atteinte des objectifs, à hauteur de 160 euros (50%). Ces deux critères seront évalués lors de l'entretien d'évaluation de fin d'année et la prime correspondante sera versée sur la paie du mois de décembre.

Afin de mettre à plat l'ensemble des régimes indemnitaires, le Maire propose de mettre en œuvre les derniers textes prévus par la loi, en l'occurrence le RIFSEEP (régime indemnitaire de fonction, sujétion, expertise et engagement professionnel). Une délibération sera présentée lors d'un prochain Conseil municipal. Voté à l'unanimité.

**Subvention aux associations** : M. LAI présente le tableau des subventions allouées aux associations. Les montants restent sensiblement les mêmes que l'année dernière.

Une subvention exceptionnelle de 1 000 € est attribuée au Réveil pour leur 70 ans. Voté à l'unanimité.

**Regualification des espaces publics et des voies du Centre-village : demande de subvention auprès du Conseil régional** : un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil régional. 3 secteurs prioritaires : 1°) mairie + rue de la mairie – 2°) salle des fêtes et route départemental – 3°) parking opération DAH.

La Commune dispose aujourd'hui d'une étude globale et cohérente pour le centre-village, établie par le Cabinet GC Paysages dans une procédure d'accord-cadre. Les partenaires institutionnels sont associés au projet, pas seulement en tant que financeurs potentiels, mais également afin d'assurer une cohérence du projet avec leurs priorités (Communauté de communes pour le PLH et le développement économique, le Département pour l'implication du bailleur social, les services de l'Etat pour le lien avec le PLU et la cohérence architecturale des aménagements et des constructions – DDT, etc.). Voté à l'unanimité.

**Dates à retenir :**

- 11/12/2016 : rassemblement des bénévoles de l'association CARTEL (Chandonzet ART Et Loisirs) à la ferme de Landrin.
- 15/01/2017 : vœux du maire à 10h30
- 12/01/2017 : vœux du président de la Communauté de communes Porte de DromArdèche

**Installation de la boulangerie** : Le Conseil départemental a pris une délibération pour que le FAF (Fond d'Action Foncière) achète l'immeuble sur la parcelle AD 322 – place du Village neuf. Le prix d'acquisition s'élèverait à 120 000 €. En attente des négociations avec la propriétaire.

**Recensement de la population 2017** : le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. Trois agents recenseurs : BONHOMME Jacqueline, RODRIGO Magali et JOONEKIN Christine ont été recrutées pour sillonner le village et présenter dans chaque habitation une feuille de logement et des bulletins individuels en fonction du nombre d'habitant. Une nouveauté : le recensement par internet, l'agent recenseur va remettre des identifiants à la personne recensée, celle-ci se connectera au site et sera guidée tout au long du questionnaire.

Une dotation forfaitaire de 3 076 € sera reversée à la commune afin de rémunérer les agents recenseurs (970 € chacun et 50 € de carburant). Le recensement est un geste civique utile à tous. Voté à l'unanimité.

**DIVERS :**

- Conteneurs poubelles : un site supplémentaire a été demandé – route de St Rambert (au niveau de M. MONTLUET).
  - Service technique : manque de temps pour nettoyer le gymnase.
  - Vallis Aurea Foot : demande l'homologation de l'éclairage du terrain de foot.
  - Rapport de la commission tourisme : le site internet a été remis à jour, il est plus facile d'accès.
- En 2017, mise en place de 4 événements qui marqueront les saisons. Mise en place également du tourisme industriel mobile avec un circuit dans les entreprises Revol, Lafumas... Les chemins de randonnée ont été validés tout comme le GR de Charles IX.
- HLM Landrin : la démolition du Landrin I est prévue prochainement. Pour les 17 familles concernées, DAH propose un relogement et paye les déménagements.

Fin de séance 22h30

DÉLIBÉRATIONS :

- Modification statutaire  
Pour : 1 3                                      Contre : 0                                      abstention : 0    adopté à l'unanimité
- Diagnostic réseaux d'assainissement  
Pour : 1 3                                      Contre : 0                                      abstention : 0    adopté à l'unanimité
- Approbation de la convention entre la commune et Porte de DromaArdèche fixant les modalités de mise en œuvre du service commune d'instruction des autorisations de droits des sols.  
Pour : 1 3                                      Contre : 0                                      abstention : 0    adopté à l'unanimité
- Modification du taux de cotisation à la MNT  
Pour : 1 2                                      Contre : 0                                      abstention : 1    adopté à la majorité
- Mise à jour du tableau des effectifs  
Pour : 1 3                                      Contre : 0                                      abstention : 0    adopté à l'unanimité
- Modification du régime indemnitaire  
Pour : 1 3                                      Contre : 0                                      abstention : 0    adopté à l'unanimité
- Subvention aux associations  
Pour : 1 3                                      Contre : 0                                      abstention : 0    adopté à l'unanimité
- Requalification des espaces publics et des voies du Centre-village : demande de subvention auprès du Conseil régional  
Pour : 1 3                                      Contre : 0                                      abstention : 0    adopté à l'unanimité
- Rémunération des agents recenseurs  
Pour : 1 3                                      Contre : 0                                      abstention : 0    adopté à l'unanimité